

A transmettre :

▲ à l'accueil de loisirs
▲ par mail : alsh.savignac@grandperigueux.fr

NOM : Prénom : Age

NOM : Prénom : Age

NOM : Prénom : Age

NOM : Prénom : Age

Réservations obligatoires

Vacances juillet 2024

Retour des réservations le 18/06/2024 pour le mois de juillet

Les annulations de réservations doivent s'effectuer 48h ouvrées à l'avance et par écrit, soit : Le jeudi midi pour le lundi suivant puis 48h avant pour les autres jours de la semaine (entre 9h et 17h). Toute absence non justifiée sera facturée (ATL non déduites).

Jours de présence	Journée entière	Demi-journée avec repas matin	Demi-journée avec repas après-midi	Demi-journée sans repas matin	Demi-journée sans repas après-midi
Lundi 08/07					
Mardi 09/07					
Mercredi 10/07					
Jeudi 11/07					
Vendredi 12/07					
Lundi 15/07					
Mardi 16/07					
Mercredi 17/07					
Jeudi 18/07					
Vendredi 19/07					
Lundi 22/07					
Mardi 23/07					
Mercredi 24/07					
Jeudi 25/07					
Vendredi 26/07					
Lundi 29/07					
Mardi 30/07					
Mercredi 31/07					
Jeudi 01/08					
Vendredi 02/08					

Fait à :

Le...../...../2024.

Signature des représentants légaux :

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Rappel des priorités :

- La priorité d'inscription est donnée aux enfants dans l'ordre suivant :
- qui habitent ou sont scolarisés sur le territoire (communes) de l'ALSH,
 - qui viennent régulièrement (tous les mercredis, vacances scolaires),
 - qui restent en journée entière
 - qui sont inscrits en période complète (semaine pour les vacances)
 - des fratries

A transmettre :

▲ à l'accueil de loisirs
▲ par mail : alsh.savignac@grandperigueux.fr

NOM : Prénom : Age

NOM : Prénom : Age

NOM : Prénom : Age

NOM : Prénom : Age

Réservations obligatoires

Vacances août 2024

Retour des réservations le 02/07/2024 pour le mois d'août

Les annulations de réservations doivent s'effectuer 48h ouvrées à l'avance et par écrit, soit : Le jeudi midi pour le lundi suivant puis 48h avant pour les autres jours de la semaine (entre 9h et 17h). Toute absence non justifiée sera facturée (ATL non déduites).

Jours de présence	Journée entière	Demi-journée avec repas matin	Demi-journée avec repas après-midi	Demi-journée sans repas matin	Demi-journée sans repas après-midi
Lundi 05/08					
Mardi 06/08					
Mercredi 07/08					
Jeudi 08/08					
Vendredi 09/08					
Lundi 12/08					
Mardi 13/08					
Mercredi 14/08					
Jeudi 15/08	FERIE				
Vendredi 16/08					
Lundi 19/08					
Mardi 20/08					
Mercredi 21/08					
Jeudi 22/08					
Vendredi 23/08					
Lundi 26/08					
Mardi 27/08					
Mercredi 28/08					
Jeudi 29/08					
Vendredi 30/08					

Fait à :

Le...../...../2024.

Signature des représentants légaux :

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Rappel des priorités :

- La priorité d'inscription est donnée aux enfants dans l'ordre suivant :
- qui habitent ou sont scolarisés sur le territoire (communes) de l'ALSH,
 - qui viennent régulièrement (tous les mercredis, vacances scolaires),
 - qui restent en journée entière
 - qui sont inscrits en période complète (semaine pour les vacances)
 - des fratries